Guide pratique

Aides à la mobilité durable

À destination des employeurs

Janvier 2022

tisséo PRO

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

tisséo COLLECTIVITÉS

Préface

Le présent document recense les différentes aides auxquelles les employeurs peuvent prétendre pour encourager leurs salariés à se tourner vers les mobilités durables.

Certaines aides sont octroyées par des organismes publics, et d'autres par des entreprises dans le cadre de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le CEE est un certificat remis par les pouvoirs publics à l'obligé qui accompagne une opération d'efficacité énergétique chez un consommateur. Contraindre des « obligés », à savoir des fournisseurs d'énergie (électricité, fioul, gaz…) et de carburants automobiles, à favoriser les économies d'énergie. Notamment en faisant appels aux clients de ces fournisseurs, tels les entreprises).

Les informations portées dans ce document sont valables au jour de sa publication.

Un recensement régulier des nouvelles aides est réalisé afin d'en assurer la mise à jour.

Il revient au lecteur de s'assurer que les informations sont toujours valables en consultant les publications et site internet de l'entité en charge de l'action.

PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR ET NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO)

LES AIDES DE TISSEO COLLECTIVITES

Aide à la préparation du volet mobilité des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et/ou du Plan de Mobilité Employeur :

- Réalisation d'une enquête des pratiques de mobilité des collaborateurs.
- Réalisation d'une étude de localisation et des calculs de potentiel de report modal.
- Mise à disposition d'un kit méthodologique à l'élaboration, suivi et animation du plan de mobilité employeur.
- Animation de stands d'information et sensibilisation en entreprise.

Les employeurs pouvant bénéficier de cet accompagnement doivent être implanté sur un site localisé sur l'une des 108 communes du ressort territorial de Tisséo Collectivités (Toulouse Métropole, le Muretain Agglo, le Sicoval et le SITPRT).

L'accompagnement dispensé est **gratuit.**

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

LES AIDES DE L'ADEME - DISPOSITIF TREMPLIN

DISPOSITIF TREMPLIN : une aide à la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur :

- Aide financière versée pour l'élaboration du plan de mobilité employeur selon les prescriptions portées par l'ADEME.
- Être une TPE ou PME, quelque soit la forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901).
- Montant : sous conditions.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

LE PRÊT VERT : pour une mise en ouvre d'un projet de transition écologique et énergétique visant à favoriser la mobilité « zéro carbone » pour les salariés, les marchandises et les produits :

- PME selon la définition européenne.
- Avoir bénéficié d'un diagnostic « Diag Eco-Flux » ou d'une aide de l'ADEME au cours des 3 dernières années.
- Montant : entre 10 000€ et 1 000 000€, associé à un financement extérieur.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

LE VELO : aides à l'acquisition, l'entretien et à la pratique.

UN OUTIL POUR RECENSER LES AIDES

Désormais, il existe un outil en ligne qui recense l'ensemble des aides en France, et qui filtre en fonction de votre lieu de domicile :

POUR PLUS D'INFORMATIONS CLIQUEZ ICI

LES AIDES DE TOULOUSE METROPOLE

Aide à l'achat ou location de longue durée :

- Achat ou location longue durée vélo cargo/triporteur/remorque vélo sans assistance électrique neuf ou d'occasion.
- Achat ou location longue durée cargo/triporteur/remorque vélo avec assistance électrique neuf ou d'occasion.
- ***Conditions d'éligibilité générales :***
  - Être une entreprise, ou association, de moins de 50 salariés domiciliées et ayant son activité sur l'une des 37 communes de Toulouse Métropole.
  - Jusqu'à trois vélo subventionnés.
- ***Montant*** *:*
  - *de 500 à 1000 € (sous conditions de revenus et selon le type de vélo).*

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

LES AIDES DE TISSEO COLLECTIVITES

En partenariat avec la Maison du Vélo : le Pack Vélo Pro

- Prêt d'une flotte de vélos (classique, vélo à assistance électrique, cargo, etc.) pendant 3 mois.
- Formation à la gestion de flotte de vélos en entreprise.
- Sortie « conduite du vélo, maitrise et vigilance ».
- Stand d'information et sensibilisation.
- Evaluation/bilan de l'expérimentation.
- ***Conditions d'éligibilité générales :***
  - Être un employeur situé sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités.
  - Être un employeur conventionné avec Tisséo Collectivités dans le cadre du plan de mobilité employeur.
  - Ne pas avoir déjà bénéficié d'un Pack Vélo Pro.
- ***Montant : gratuit.***

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

LES AIDES DE L'ADEME - DISPOSITIF TREMPLIN

Aide à l'achat d'un vélo cargo électrique pour un usage professionnel :

- Être une TPE ou PME, quelque soit la forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901).
- Montant *: sous conditions*.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

Aide à l'installation d'abris sécurisé à vélo avec toit :

- Être une TPE ou PME, quelque soit la forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901).
- Être compatible avec le dispositif Alvéole.
- Montant : *sous conditions*.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

CEE : LE DISPOSITIF O'VELO!

GoodWatt, la promotion du Vélo à Assistance Electrique pour les déplacements domicile-travail :

- Un dispositif en trois étapes : sensibilisation auprès des collaborateurs, prêt d'un VAE pendant 1 mois avec une formation et un accompagnement, un bilan sur-mesure pour l'employeur et les participants.
- Être équipé de stationnements vélos sécurisés et fermant à clé.
- **Montant** : subventionné à 85% par le dispositif CEE O'vélO! et reste à charge 3 500€ HT.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

CEE : OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VELO

Accompagnement des employeurs (publics, privés et associatifs) dans le développement de l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels grâce :

- Au financement de près de 25 000 stationnements vélo à hauteur de 40% ;
- A un accompagnement sur-mesure de 4 500 établissements employeurs vers la labellisation « Employeur Pro-Vélo » ;
- Aux prestations de services vélo proposées dans le catalogue (dont des sessions de remise en selle financées à 60%) ;
- A la mise à disposition d'une boite à outils (fiches pratiques, apports de méthodologie sur le forfait mobilités durables, le plan de mobilité, etc.).

Tous les employeurs (publics, privés et associatifs) établis en France (métropole et DROM) peuvent s'inscrire au programme et bénéficier de ses avantages.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

CEE : OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VELO

Le label « Employeur Pro-Vélo » a été co-construit par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), l'ADEME, des partenaires de l'écosystème vélo et une quarantaine d'employeurs.

Il a pour but de **promouvoir l'usage du vélo dans le milieu professionnel** (trajets domicile-travail, déplacements professionnels) et de **distinguer les employeurs ayant mis en place des actions « Pro-Vélo »** dans leurs établissements.

L'inscription au parcours de labellisation permet à l'établissement :

- **D'évaluer sa politique Pro-Vélo ;**
- **De se situer et se distinguer** par rapport à d'autres organisations.

L'obtention du label apporte :

- Une **reconnaissance de sa politique cyclable** permettant de « booster » sa marque employeur ;
- Une **valorisation de son plan de mobilité employeur ;**
- L'accès à une **communauté de partage et d'échange** entre employeurs labellisés ou en voie de l'être.

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

INSTALLATION DE POINT DE RECHARGE ELECTRIQUE

CEE : LE DISPOSITIF ADVENIR

Aide à l'installation de point de recharge sur parking privé à destination de flottes :

- Être une entreprise ou personne publique ;
- Posséder un parking, non ouvert au public ;
- Faire appel à un installateur dont les offres sont labellisées par le programme ;
- Montant : 960 € HT maximum par point de recharge jusqu'au 31 mars 2022. A partir du 1er avril 2022 il passera à 20% avec un plafond de 600 € HT par point de recharge.

Cible	Usage	Année	Taux d'aide	Montant maximal de la prime par point de recharge
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ	FLOTTES ET SALARIÉS	2021	30%	960 € HT
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ	FLOTTES ET SALARIÉS	2022	20%	960 € HT jusqu'au 31 mars
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ	FLOTTES ET SALARIÉS			600 € HT à partir du 1er avril

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

CEE : LE DISPOSITIF ADVENIR

Aide à l'installation de point de recharge sur parking privé ouvert au public :

- Être une entreprise ou personne publique ;
- Posséder un parking privé ouvert au public ;
- Faire appel à un installateur dont les offres sont labellisées par le programme ;
- Montant : de 2 100 € HT à 18 000 € HT jusqu'au 31 mars 2022.

Cible	Usage	Puissance de recharge	Taux d'aide	Montant maximal de la prime par point de recharge
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC	OUVERT A TOUT PUBLIC	ENTRE 3,7 ET 11 KW AC	60%	2 100 € HT
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC	OUVERT À TOUT PUBLIC	ENTRE 12 ET 43 KW AC	60%	2 700 € HT
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC	OUVERT À TOUT PUBLIC	ENTRE 20 ET 40 KW DC	60%	5 500 € HT
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC	OUVERT À TOUT PUBLIC	SUPÉRIEURE À 40 KW DC	60%	9 000 € HT
ENTREPRISE ET PERSONNE PUBLIQUE : PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC	OUVERT À TOUT PUBLIC	SUPÉRIEURE À 140 KW DC	60%	18 000 € HT

Tableau valable jusqu'au 31 mars 2022

POUR PLUS D'INFORMATION CLIQUEZ ICI

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'Agglomération Toulousaine

Le site de Tisséo Collectivités :
tisseo-collectivites.fr

Le service de conseil en mobilité entreprise de Tisséo Collectivités :
contact@commuteo.info
ou 05 67 77 80 80

La plateforme collaborative :
commuteo.info

La plateforme de covoiturage :
covoiteo.info

© Crédit photo couverture : Tisséo - iStock - Shutterstock / Oct. 2021